

Formation Habilitation électrique B0 H0 H0V BR BC - Recyclage

L'employeur est tenu de former ses salariés à la prévention des risques électrique pour les activités professionnelles où ces risques sont présents.

Objectifs

Sensibiliser les participants aux dangers du courant électrique.

Connaître les méthodes et procédures à mettre en oeuvre pour intervenir sur les installations électriques et équipements dans les meilleures conditions de sécurité.

Permettre à l'employeur de délivrer les titres d'habilitation.

Public Visé

L'article R.4544-9 du Code du travail rend obligatoire l'habilitation des travailleurs qui effectuent des opérations :

- sur ou au voisinage des installations électriques en exploitation,
- sur des installations en construction au voisinage d'autres installations en exploitation.

Les opérations d'ordre électriques effectuées sur les installations électriques doivent être confiées à des personnes qualifiées, formées et habilitées.

Les opérations d'ordre non-électrique peuvent être confiées à des personnes sans qualification en électricité. Celles-ci doivent cependant être formées à la sécurité vis-à-vis des risques électriques et habilitées en fonction.

Pré Requis

Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage.

Objectifs pédagogiques

Mise en pratique des connaissances théoriques acquises

Maîtrise des particularités des installations et de leur environnement, ainsi que du matériel utilisé

Évaluation de l'attitude du stagiaire

Méthodes et moyens pédagogiques

Formation théorique :

- Livret de formation

Formation pratique :

- Exercices de mises en pratique sur un ouvrage ou une installation types.

Parcours pédagogique

TRONC COMMUN 2 :

SAVOIR :

- Énoncer les effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
- Décrire la mise en sécurité d'un circuit (mise hors tension, consignation, mise hors de portée) et la vérification d'absence de tension

SAVOIR et SAVOIR FAIRE :

- Citer les noms et les limites des domaines de tension et reconnaître les matériels relevant des ouvrages ou des installations
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites
- Connaître les principes de l'habilitation électrique : symboles, limites et formalisation
- Évaluer les risques électriques et mettre en oeuvre les principes généraux de prévention
- Assurer la surveillance électrique des opérations
- Identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection individuelle et collective
- Mettre en oeuvre le matériel et l'outillage appropriés, connaître les risques liés à sa manipulation (échelles, outils à mains...)
- Décrire et appliquer les procédures et consignes en cas d'accident ou d'incendie dans un environnement électrique

MODULE 9 : Thèmes spécifiques BC

SAVOIR :

- Connaître la fonction des matériels électriques : coupure, protection, séparation

SAVOIR et SAVOIR-FAIRE :

- Identifier le chargé d'exploitation électrique et le chargé de travaux, connaître leur rôle, respecter leurs instructions et échanger les informations
- Réaliser les différentes étapes de la consignation, utiliser les documents

SECURIT UP - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 11954 69

applicables (attestation de consignation en une ou deux étapes, avis de travail)

MODULE 10 : Thèmes spécifiques BR Intervention BT générale

SAVOIR :

- Connaître les limites des habilitations symboles BR et BS
- Connaître la fonction des matériels électriques : coupure, protection, commande séparation

SAVOIR et SAVOIR FAIRE :

- Identifier le chargé d'exploitation électrique, connaître son rôle, échanger avec lui (documents, informations), respecter ses consignes et instructions
- Identifier les équipements de travail utilisés et les risques associés, les vérifier et les utiliser en sécurité
- Connaître et utiliser les documents applicables lors d'une intervention : autorisation de travail, instructions de sécurité
- Appliquer les mesures de prévention lors d'une intervention BT générale : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter
- Réaliser une consignation pour son propre compte

L'habilitation électrique est délivrée par l'employeur. Elle est formalisée par un titre d'habilitation dont le contenu est défini par la norme NF C 18-510.

Méthodes et modalités d'évaluation

Epreuve théorique / savoir : 15 questions au minimum (QCM). Le candidat doit obtenir 70% de bonnes réponses au minimum.

Epreuve pratique / savoir faire : Evaluation positive des savoir à partir d'une ou plusieurs situations de travail ou d'intervention. L'évaluation est réalisée sur la base de trois critères : sans erreur, erreur mineure (sans conséquence vis-à-vis de la sécurité des personnes) et erreur majeure (avec conséquence directe pour la sécurité des personnes). Les critères d'acceptations sont les suivants : deux erreurs mineures au maximum - aucune erreur majeure.

Remise d'une attestation de formation à la fin de la session
Remise d'un avis d'habilitation pour l'employeur sous réserve de réussite aux évaluations

Modalités d'Accessibilité

Pour les personnes en situation de handicap, une personne référente est disponible pour répondre à vos questions sur contact@securitup.fr ou au 04 78 90 10 71

Durée

10.50 Heures

1.5 Jours



Contactez-nous !

Bastien ROGER
Directeur de la formation

Tél. : 04.78.90.10.71
Mail : contact@securitup.fr